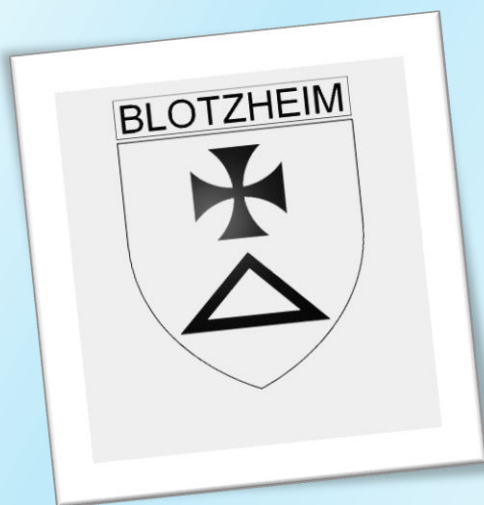


DÉBAT

ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2020



SOMMAIRE :

PREAMBULE	3
LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	3
Contexte national : Projet de Loi de finances 2020 (P.L.F. 2020).....	3
Le projet de loi de finances 2020 et son impact sur les collectivités territoriales :	4
SITUATION DE LA COLLECTIVITE FIN 2019	6
Section de fonctionnement.....	6
Section d'investissement.....	8
Recettes d'investissement de 3.422.852 €.....	8
LA DETTE FIN 2019	9
L'ETAT DES EFFECTIFS	9
CADRAGE GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR 2020	10
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)	10
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES).....	11
LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES).....	11
LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)	13
ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2021-2024	13
BUDGET ANNEXE « VENTE D'ELECTRICITE »	14
CONCLUSION	14

PREAMBULE

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3.500 habitants. Ses objectifs principaux consistent en la présentation des orientations budgétaires de la collectivité ainsi que d'informer sur sa situation financière.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le conseil municipal prendra acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Il sera transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Conformément à la réglementation, il sera mis en ligne sur le site de la ville, www.blotzheim.fr

Rappel des étapes budgétaires à Blotzheim :

- 20 janvier 2020 : réunion de préparation budgétaire 2020 avec les conseillers municipaux
- 30 janvier 2020 : débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour 2020
- 13 février 2020 : vote du taux des 3 taxes locales directes ; vote du budget primitif 2020

LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Contexte national : Projet de Loi de finances 2020 (P.L.F. 2020)

L'exercice du DOB se trouve mécaniquement frappé d'une sorte de systématisme et de redondance qu'un simple « copier-coller » actualisé permettrait de satisfaire.

Cette année, il faudra cependant se concentrer sur la mesure phare du gouvernement. En effet, l'apport majeur du Projet de Loi de Finances pour 2020 est l'officialisation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales à horizon 2023. Par cette suppression, le gouvernement met l'accent sur sa volonté de diminuer la pression fiscale exercée sur les contribuables dans l'optique d'accroître le pouvoir d'achat des ménages.

Si les années 2018 et 2019 étaient ainsi consacrées à la mise en place du dégrèvement de la taxe d'habitation, l'exercice 2020 amorce la mise en place de la suppression de la taxe d'habitation jusqu'en 2022. En 2023, une nouvelle fiscalité locale sera instaurée.

- **Le S.M.I.C.** sera revalorisé de 1,2 % au 1^{er} janvier 2020, soit 15 € p/mois pour les 2,3 millions de bénéficiaires.
- **La consommation des ménages** a légèrement ralenti en raison d'un repli des achats alimentaires du fait de l'augmentation de la consommation d'énergie (+ 1,2 % après une baisse de 1,5 % l'année d'avant). Ces chiffres de la consommation sont une donnée importante pour la croissance française normalement stimulée par les achats des ménages.

- **Les taux des emprunts** : C'est la première fois et depuis très longtemps que nous ne parlons pas de baisse ni même de stabilité des taux mais bien de très légères hausses. En effet, après de très longs mois de baisses répétées, les taux des crédits immobiliers moyens s'affichent très légèrement en hausse. Néanmoins, elles sont minimales car elles s'établissent autour de 0,05%.

Le projet de loi de finances 2020 et son impact sur les collectivités territoriales :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)** : cette dotation ne va pas connaître de changement majeur pour l'année 2020 du fait du maintien par le gouvernement de sa politique de stabilité avec un montant de 26,802 milliards d'euros.
Pour Blotzheim, tout comme en 2018 et 2019, du fait de l'écrêtement de cette dotation, la commune ne percevra aucun montant à ce titre.
- **FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)** : Au niveau du fond de péréquation communal qui a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal, le PLF a maintenu à 1Md€ son montant pour 2020 et les années suivantes. Pour Blotzheim, le montant à verser sera de 294.395 € pour 2020 contre 288.822 € en 2019.
- **Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA)** : taux de 16,404 % et dépenses éligibles sont inchangés pour 2020. Le gouvernement a voulu mettre en place en 2020 un dispositif d'automatisation du FCTVA à partir des dépenses engagées par la commune et mises en paiement. Cependant, afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est reportée à 2021.
- **Revalorisation des bases fiscales** : en attendant une révision initiale du calcul des valeurs locatives des locaux d'habitation prévue en 2024 pour une détermination en 2025 de nouveaux secteurs géographiques et tarifs, une revalorisation forfaitaire de 0,9 % a été décidée par l'Etat pour 2020.
- **Taxe d'habitation** : pour rappel, seule la taxe d'habitation sur les résidences principales est concernée par sa suppression, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

La mise en place du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation a profité à 80 % des ménages (sous conditions de ressources) avec une première baisse de 30 % en 2018, une de 65 % en 2019 avec une suppression totale en 2020.

Pour les 20 % de ménages restants, une baisse de 30 % est prévue en 2021, qui passera à 65 % en 2022 pour être supprimée en 2023.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'interviendra donc complètement qu'en 2023 mais la réforme liée à cette mesure sera mise en place dès 2021.

Cette réforme fiscale a pour finalité que les communes ne percevront plus la taxe d'habitation dès 2021. La compensation se fera par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les départements. Ainsi en 2021, le taux du foncier bâti de la commune sera égal à la somme du taux du foncier bâti communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conserveront leur pouvoir de vote de taux sur le foncier bâti sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il pourrait ne pas compenser parfaitement le produit de la taxe d'habitation par chaque commune prise individuellement, une commune pouvant devenir sous-compensée ou surcompensée.

Pour gérer ces déséquilibres, le Gouvernement propose l'application d'un « coefficient correcteur » : schématiquement, si la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par le produit du foncier bâti départemental conduit à une perte de produit fiscal, qui par exemple représenterait 20% du produit de foncier bâti commune et département, alors le coefficient correcteur sera de 1,2. Il s'appliquera sur le foncier bâti avant prise en compte des variations de taux depuis 2020.

Le produit fiscal de foncier bâti versé à la commune sera donc calculé à partir de deux parts :

- une part « compensation », qui vise à affecter à chaque commune au moins ce dont elle disposait avec la suppression de la taxe d'habitation,
- une part « évolution du taux », égale à Bases x Taux, mais sans le coefficient correcteur, pour tenir compte des variations de taux qui seraient décidées les années futures.

A l'inverse, si la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par le foncier bâti départemental conduit à un surplus de recette, supérieur à 10 000€, alors le coefficient sera inférieur à 1 (et correspondra alors à un prélèvement).

Enfin, pas de coefficient si le gain de produit fiscal est au plus égal à 10 000€.

SITUATION DE LA COLLECTIVITE FIN 2019

Section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (RRF, en € arrondies à l'entier)	2017	2018	2019
TOTAL DES RRF	9.853.050	10.245.830	11.773.010
Produits des services	1.144.800	1.115.840	1.297.540
Fiscalité propre			
Compte « taxes foncières et d'habitation »	1.804.960	1.906.830	2.008.140
Compte « Autres impôts locaux ou assimilés »	15.860	25.670	20.730
Fonds NI Garantie Individuelle de ressources	44.340	44.288	44.320
Concours financiers de l'Etat	163.450	102.580	241.870
Dont DGF	54.520	0	0
Recettes casino/jeux	5.767.500	5.981.910	6.825.000

- ☞ Les recettes liées aux services publics progressent en 2019 compte tenu, notamment, de la participation des parents utilisateurs des deux périscolaires pour une année pleine et non du fait du changement des droits et taxes, ceux-ci n'ayant pas subis d'augmentation dans la grande majorité depuis 2010 ;
- ☞ L'évolution du produit de la fiscalité locale s'explique par les seules variations nominales des bases d'impositions prévues par les différentes lois de finances ainsi que de très nombreuses nouvelles constructions et non du fait de l'exécutif puisque les taux d'impositions restent inchangés depuis 2012 ;
- ☞ La perte annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la commune ;
- ☞ Les concours financiers de l'Etat suivent les fluctuations à la hausse ou à la baisse des enveloppes attribuées par l'Etat selon l'année fiscale concernée ;
- ☞ Les recettes du casino quant à elles progressent d'année en année – **plus 4 % de 2018 sur 2017, plus 14 % de 2019 sur 2018 ; aussi bien, la commune est fortement redevable des recettes du casino, dont l'évolution est à ce jour la seule dynamique pour la commune**;
- ☞ En 2019, la commune a encaissé à titre exceptionnel 387.450,00 € en section de fonctionnement dans le cadre de ventes de terrains (et 89.980 € en section d'investissement).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF, en € arrondies à l'entier)	2017	2018	2019
TOTAL DES DRF	8.263.130	8.557.450	9.585.320
Charges générales	1.679.950	1.729.780	1.899.800
Charges de personnel	2.098.610	2.164.480	2.416.410
FPIC	266.670	256.600	288.820
Autres charges de gestion courante :			
Indemnités d'élus – autres contributions communales	148.020	151.050	154.400
Subventions versées (dont Crèche)	255.890*	446.730	444.280
Reversement s/produits jeux casino au SIVU	3.470.570	3.611.360	4.155.010
Charges financières (intérêts des emprunts)	187.880	172.650	157.130
Charges exceptionnelles	64.360	24.150	2.530

* année de régularisation en ce qui concerne le versement de la subvention au Multi-Accueil

- ☞ Les charges générales progressent du fait de la multiplication des contrats d'entretien obligatoires des installations dans les bâtiments communaux. En 2019 (également pour 2020), la commune a dû recourir à une surveillance du ban communal sur toute l'année de manière à assurer la tranquillité de ses

concitoyens, notamment autour du stade ; néanmoins, la collectivité continue son travail systématique d'une « meilleure dépense » à tous les niveaux sans modifier ou altérer la qualité du service proposé ;

☞ Les charges du personnel augmentent de 2018 à 2019 car :

- malgré un redéploiement des effectifs via des mobilités internes, le fonctionnement des deux périscolaires a nécessité le recrutement de nouveaux agents ;
- la commune a également été dans l'obligation en 2019 de contribuer à la régularisation du rétablissement des ATSEM dans le régime de retraite des fonctionnaires de la C.N.R.A.C.L pour un montant global d'environ 100.000 € ;
- le service technique a dû être renforcé eu égard à la multiplication des tâches à assurer sur tout le ban communal ;

☞ La péréquation horizontale soit le FPIC (ponction de l'Etat reversé à des communes défavorisées sur le plan national) reste malgré tout une charge importante pour la commune soit presque deux années de paiement d'intérêts des emprunts de la commune ;

☞ Le reversement au SIVU sur le produit des jeux progresse de manière linéaire à l'augmentation des recettes du casino ;

☞ Les charges financières sont en baisse constante, la commune n'ayant pas recouru à l'emprunt depuis 2016.

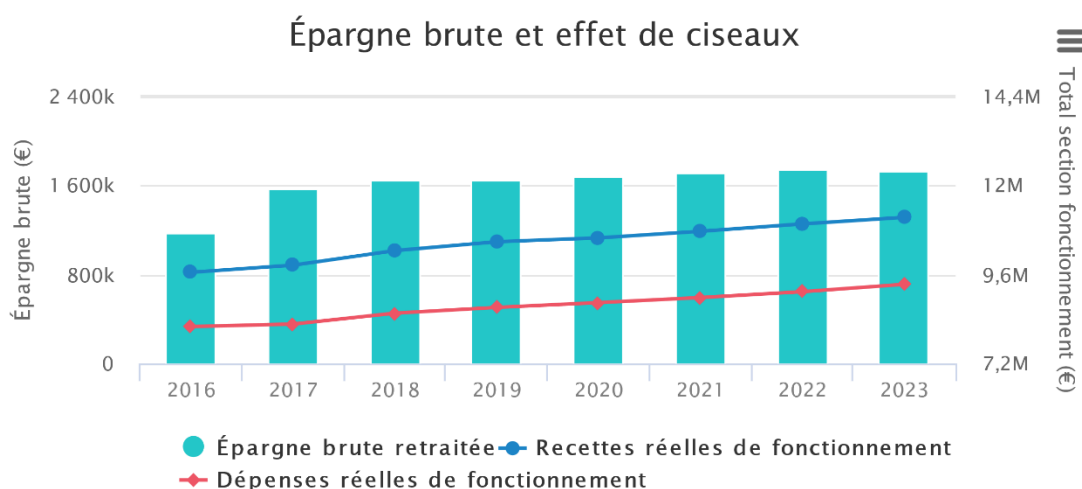
L'épargne Brute et l'Epargne Nette (CAF hors cessions) :

Epargne en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Epargne Brute	1.654.280	1.712.530	2.190.220*
Epargne Nette	1.058.472	1.124.212	1.594.408

*Recettes exceptionnelles de 387.450 € dans le cadre de ventes de terrains

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2017 à 2019, la trajectoire financière reste très saine malgré un contexte de plus en plus contraint de l'Etat sur les finances communales.

L'épargne nette ou autofinancement dégagé, grâce essentiellement aux recettes extraordinaires du casino en 2019, permet encore et toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt (dépense obligatoire) et d'entreprendre des projets d'investissement d'envergure en faveur de la population et de son bien-être, avec une augmentation de 2018 sur 2017 de 6 % et de **42 % de 2019 sur 2018**.



Section d'investissement

Dépenses d'investissement de 3.127.271 €

Liste non exhaustive des projets arbitrés en 2019 :

Thématiques	CA 2019
Bâtiments	Réhabilitation bibliothèque/médiathèque : 25.500 € Périscolaire maternelle : 181.700 € Adap foyer : 39.500 € Palais Beau Bourg : 28.200 €
Aménagement	Chemins ruraux : 70.100 € Aire de jeux plaine sportive : 68.900 € Travaux paysagers plaine sportive : 15.000 €
Matériel, mobilier, signalétique	Désherbeuse : 12.000 € Matériel sportif Maison des Associations : 12.400 € Illuminations de Noël : 11.000 € Fonds médiathèque/bibliothèque : 8.000 € Signalisation diverse : 33.200 € Matériel scolaire : 10.600 €
Voirie et réseaux divers	Voirie 2018 : 667.300 € Intersection en T rue du 19 novembre : 25.600 € Voirie 2019 : 678.000 € Caméras : 15.800 € Divers : 81.000 €

Recettes d'investissement de 3.422.852 €

- ⇒ Subventions d'investissement : 776.640 € ;
- ⇒ Emprunt CAF (à taux zéro) : 131.200 € ;
- ⇒ FCTVA, Taxe d'aménagement, Résultat 2018 : 1.588.690 €;
- ⇒ Plus-value cessions de terrains : 385.460 € ;
- ⇒ Amortissements : 250.927 € ;
- ⇒ Opérations patrimoniales : 289.923 €.

LA DETTE FIN 2019

Comme déjà annoncé, l'encours de la dette de Blotzheim a diminué progressivement ces derniers exercices pour se situer en fin d'année 2019 à 6,23 M d'euros.

En 2019, la commune a mobilisé un prêt à taux zéro signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin d'un montant de 131.200 €, dans le cadre de la construction du périscolaire maternelle. Elle commencera à rembourser le capital en juillet 2020, ce qui portera l'encours à 6,36 M d'euros.

Les charges financières représentent 2 % des dépenses de fonctionnement 2019, tout comme en 2018.

Au 31.12.2019 :

- Le taux moyen est de la dette est estimé à 2,54 % pour une durée résiduelle de 8,5 années ;
- La dette dont le risque global est presque inexistant est répartie de la manière suivante : 96,77 % d'emprunts à taux fixe (niveau 1A selon la Charte de Bonne Conduite « CBC ») et 3,23 % d'emprunts à taux variable. Cet encours ne comprend aucun emprunt toxique.

L'ETAT DES EFFECTIFS

Le plan des effectifs 2019 a été impacté par l'augmentation du temps de travail de certains membres du personnel animateurs nécessaires à la poursuite du fonctionnement du périscolaire maternelle ainsi que le recrutement d'un agent à mi-temps du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil de ce périscolaire qui passe de 50 à 60 places les midis, 50 enfants le soir et 40 enfants les mercredis et petites vacances.

La majorité des autres mouvements de personnel sont comparables à ceux des années précédentes dans la mesure où ils concernent des mutations internes suite à l'avancement de grade, la promotion interne des agents titulaires de la collectivité ou des remplacements pour maladie.

L'année 2019 aura été marquée également par le départ d'un agent titulaire (retraite), d'une demande et de deux prolongations de mise en disponibilité pour convenance personnelle et pour création d'entreprise ainsi que l'arrivée d'un agent par mutation le 1^{er} juillet 2019 aux services techniques.

CADRAGE GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR 2020

Les recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2020 sont estimées à 11.260.000 € contre 10.285.000 € au budget primitif 2019.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

Dépenses de fonctionnement	Réalisations 2019	Prévisions 2020
Charges à caractère général	1.900.000	2.150.000
Charges de personnel	2.416.410	2.600.000
Virement à la section d'investissement	893.000	848.500
Opérations d'ordre transfert entre section	636.400	270.200
Atténuation de produits (dont F.P.I.C.)	355.760	330.000
Autres charges de gestion courante dont reversement SIVU	4.694.660	4.900.000
Charges financières / charges exceptionnelles	159.660	161.300

- Accroissement contenu **des charges à caractère général** dans un contexte de poursuite des efforts pour un service public de qualité, d'entretien durable du territoire et de ses équipements, de la gestion des périscolaires en année pleine.
Tout comme en 2019, une surveillance du ban communal sera reconduite à l'année pour le bien-être de la population ;
- Accroissement **des charges de personnel** en 2020 pour faire face :
 - au renforcement du service opérationnel « manifestations » avec l'arrivée d'un nouvel agent du fait de la multiplication des locations des bâtiments communaux ;
 - à la hausse régulière des charges patronales ; l'arrivée d'un nouvel agent à mi-temps pour une mise à la disposition de la directrice de l'école élémentaire du fait de la lourdeur de ses tâches administratives ; revalorisations des indices dans le cadre du P.P.C.R. mis en place depuis 2017 ; la progression des carrières des fonctionnaires dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- Stabilité des **atténuations de produits**, la progression du F.P.I.C. de 2019 à 2020 étant minime contrairement aux années précédentes ;
- Augmentation des **autres charges de gestion courante toujours** pour tenir compte notamment de l'augmentation du montant reversé au Syndicat Intercommunal Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis sur les prélèvements communaux au titre des jeux du casino pour 2020 ;
- Le virement prévisionnel à la section d'investissement est en légère baisse ; cependant, les capacités prévisionnelles d'autofinancement restent largement suffisantes avec les dotations d'amortissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

Recettes de fonctionnement	Réalisations 2019	Prévisions 2020
Atténuations de charges	45.080	30.000
Produit services/domaines	1.297.540	1.270.000
Impôts et taxes dont attributions de compensations SLA dont produits casino	3.427.600	3.430.000
Dotations, subv. & participations dont subvention SIVU	970.470	970.000
Autres produits gestion courante dont prélèvement casino	5.501.630	5.550.000
Produits financiers et exceptionnels	425.030	10.000

- **Impôts et taxes** : maintien du niveau de la pression fiscale exercée par la commune avec des taux à hauteur des taux votés en 2012 (dernière année du vote du taux de la taxe d'habitation amené à être remplacé par le taux du foncier bâti « nouvelle définition » ; maintien des attributions de compensations pour la taxe professionnelle par Saint-Louis Agglomération qui représentent encore 15 % de ce chapitre ; le prélèvement sur les produits des jeux augmente d'année en année eu égard aux excellents résultats du casino (+8 % prévus de 2019 à 2020) ;
- **Produit services/domaines** : stabilité des tarifs et des droits d'occupation ;
- **Autres produits gestion courante** : fixation prudentielle des résultats du casino à 5.500.000 € sur la base des revenus 2019 ;
- **Produits financiers** : baisse prudentielle des remboursements de sinistres composant les produits exceptionnels par rapport à 2019, sachant qu'en 2019 ce chapitre a enregistré des recettes exceptionnelles dans le cadre des produits de cessions d'immobilisations.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

En raison des échéances municipales à venir, le budget investissement 2020 est fortement allégé par rapport aux années précédentes. Ainsi, 2020 verra principalement la réalisation des travaux d'aménagement d'une des artères principales de la commune dans le cadre de la « sécurité de ses usagers », soit l'avenue Nathan Katz (RD201). En effet, cette avenue a la particularité d'être fréquentée tous les jours de la semaine par plus de 9.000 véhicules dans les deux sens (Blotzheim/Hésingue) alors qu'elle dessert l'accès à deux établissements scolaires (école maternelle et collège des Missions) ainsi que le périscolaire maternelle. Cette problématique a été largement prise en compte dans le cadre de la redéfinition de tous les déplacements piétonniers, vélos, automobiles et bus sur cette voirie.

Bien évidemment, pour les raisons évoquées en préambule, ce budget prévisionnel est une esquisse, sujette à des ajustements tout au long de l'année dès que nécessaire.

Aussi bien, outre la finalisation et/ou la poursuite de presque toutes les opérations entamées en 2019, les dépenses d'investissement 2020 pourraient s'établir comme suit :

Dépenses d'investissements	Reports 2019	Budget 2020
Projets / opérations		
Divers bâtiments	252.000	
Réhabilitation PBB	58.640	
Bibliothèque/médiathèque ④	76.940	35.000
Réhab. Bât. Ass. Secours aux Personnes	318.960	
Plaine sportive ⑤	109.580	120.000
Périscolaire maternelle	227.860	
ADAP foyer	451.920	150.000
Réfection toiture école maternelle	200.000	
Divers installations – voiries – E.P.	93.660	50.000
Chemins ruraux	19.090	60.000
Digues	179.150	
Voirie 2018	6.700	
Intersection en T rue du 19 novembre	500	
Voirie 2019	450.000	
Extension réseau électrique (part communale)	11.290	
Eclairage Public - Installation LEDS	270.330	
Voirie 2020 ①	102.340	1.500.000
Aménagements dans le verger pédagogique ②		5.000
Aménagement parking Club Canin ③		20.000
Remboursement d'emprunts (capital)		620.000
Achat de terrains	341.990	113.480
Matériels divers, logiciels ⑦	130.860	50.000
Autres immobilisations corporelles ⑥	176.110	100.000
Vidéosurveillance ⑧		15.000
Immobilisations incorporelles	121.770	10.600
TOTAL	3.599.690	2.849.080

- ① Aménagement de sécurité avenue Nathan Katz (de l'intersection de la rue du 6^{ème} RIC jusqu'à l'intersection de la rue du Couvent) avec, outre la réfection complète de la voirie, des aménagements de quai bus PMR et de pistes cyclables, des créations de traversées piétonnes et de places de stationnement, la réfection de l'éclairage public (travaux effectués impérativement durant les vacances d'été 2020) ; l'aménagement rue Georges Holderith avec création d'un sens unique vers la rue de la Chapelle ;
- ② Aménagement d'une zone d'accueil par le Club Vosgien pour les enfants des périscolaires et autres visiteurs ; pose d'une clôture pour la partie ruchers et aménagement d'une zone écologique dédiée aux oiseaux et aux hôtels d'insectes ;
- ③ Mise en enrobés de l'accès au local du Club Canin ;
- ④ Remplacement porte principale de la bibliothèque/médiathèque, installation climatisation ;
- ⑤ Aménagement des abords du terrain synthétique (actuellement mélange terre/pierres) en dur afin de faciliter l'entretien ;
- ⑥ Remplacement de toutes les tables du Palais Beau Bourg (salle Hector Berlioz) pour un montant estimatif de 50.000 € ;

- ⑦ Ecoles : remplacements d'ordinateurs obsolètes et nouvelles licences, acquisition écran interactif et tablettes ,
Services technique : acquisition d'un gerbeur
Services administratif et technique : remplacements d'ordinateurs portables obsolètes et nouvelles licences ; Bibliothèque/médiathèque : remplacement du serveur et du logiciel ;
- ⑧ Installation de nouvelles caméras notamment au giratoire du casino.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

Recettes prévisionnelles propres à la commune :

- Fonds de compensation de la TVA : report 2019 sur investissements 2018 : 630.630 € + budget 2020 400.000 €, baisse justifiée eu égard à des dépenses d'investissement 2019 moins élevées que celles de 2018 = 1.030.630 € ;
- Taxe d'aménagement : 150 000 € ;
- Amortissement des immobilisations : 270 200 € ;
- Résultats budget 2019 = 2.634.990 € (destinés à financer 73 % des reports des dépenses d'investissement 2019) ;
- Vente de terrains : 300.000 € (rue de la Fontaine et rue des Bois Moulés lors de mises en vente par adjudications) ;
- Virement de la section de fonctionnement : 848.500 € ;
- Amendes de police : 5 000 €.

Autres recettes :

- Subventions diverses dont :
 - ➡ Fonds de concours du SIVU : 250.000 € ;
 - ➡ FEADER (périscolaire) : 298.040 € (report 2019) ;
 - ➡ Conseil Départemental/SLA/FEADER/Plan Patrimoine 68 : 178.312 € (voirie 2018 dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage / report 2019) + 180.000 € (voirie 2019) ; 3.128 € (bibliothèque), 55.115 € (aménagement foyer) ; 126.855 € voirie 2019 ;
- Aide financière de la CAF du Haut-Rhin pour l'acquisition de matériel et mobilier pour le fonctionnement du périscolaire maternelle + solde de la subvention périscolaire maternelle à hauteur de 20.000 € (reports 2019) ;
- Fonds de concours de SLA pour les remplacements d'ampoules en LEDS : 98.000 €.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2021-2024

Projet de création d'un local et garages pour les secouristes.

BUDGET ANNEXE « VENTE D'ÉLECTRICITÉ »

Les recettes de ce budget sont toujours principalement liées à la production d'électricité par le biais des panneaux photovoltaïques installés sur les toits de l'école maternelle et de la Maison des Associations dans le cadre des économies d'énergie préconisées par l'État.

Les dépenses sont constituées par le remboursement des prêts liés à l'acquisition desdits panneaux ainsi que les sommes dues au titre de la soumission à l'impôt sur les sociétés des personnes morales de droit public se livrant à des opérations à caractère industriel et commercial.

CONCLUSION

Dans la continuité des précédents débats, ce DOB 2020 porte l'ambition que l'équipe municipale a pour Blotzheim avec une reconduction des priorités qui fondent depuis plusieurs années sa stratégie budgétaire.

Malgré une année électorale, 2020 sera un exercice plein de concrétisations. En effet, la commune a besoin à son égard et pour ses habitants, des ambitions utiles pour rester une commune attractive, innovante, connectée et solidaire.